LE JOURNAL DES ADHÉRENTS DU SYNDICAT CFDT DES RETRAITES DE L'ALLIER

N°7 Janvier 2026

Cfdt: Retraités Allier

EDITO

SOMMAIRE
Edito
Composition du conseil syndical Lien avec l'adhérent
Echos de nos ULR
ULR de VICHY ULR de MOULINS ULR de MONTLUÇON
Gestion des adhérents
Le mot du trésorier
Actions syndicales
AG du syndicat MOULINS Commission loisirs culture Commission développement Commission Santé Sociaux CCAS
Dossiers CFDT Retraités
Accès aux soins La maltraitance AGIRC-ARCCO
Georges COSTECALDE

La CFDT a fait preuve de maturité et de responsabilité dans une période où beaucoup, parmi les femmes et les hommes politiques, n'en sont plus capables. Un exemple, **la participation de la CFDT au « conclave » sur les retraites** (printemps 2025) défendant ainsi notre vision du dialogue social. Medef, Gouvernement de l'époque auraient dû avoir la riche idée de s'en inspirer au lieu de s'entendre pour conduire à l'échec de ce « conclave » et engendrer encore plus de colère.

La mobilisation (18 septembre / 2 octobre) a contribué à faire évoluer la position gouvernementale **avec la suspension, jusqu'en 2028, de la réforme des retraites** (adopté sans vote du Parlement en 2023) ou, autre exemple, l'évolution du nombre de trimestres nécessaires.

D'autres mesures initialement prévues dans le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale** sont abandonnées par le Gouvernement LECORNU (gel des pensions, des minimas sociaux, suppression de l'abattement de 10 % pour les retraités, augmentation des franchises médicales…).

1 milliard d'Euros supplémentaire est attribué au financement de l'hôpital public

De même, **la concertation ouverte sur le Travail, l'Emploi et les Retraites (T.E.R.)** va dans le bon sens. Espérons que les organisations participantes aillent au bout de la démarche et dégagent les **compromis nécessaires**.

Ce ne sont pas les Retraités, les travailleurs et les travailleuses, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du R.S.A, les jeunes qui doivent payer la facture.

Nous n'ignorons en rien de la situation des jeunes pour étudier, intégrer le marché du travail, se loger. Il en est de même pour les salariés confrontés au mal être au travail aux pénibilités, aux plans de licenciements.

Plus que jamais, le partage des richesses, la revalorisation des pensions, l'égalité entre les femmes et les hommes sont incontournables.

Plus près de nous, **notre Assemblée Générale du 13 novembre dernier** à Moulins a adopté divers textes (nouveaux statuts, **nouvelle dénomination**, rapport d'activité, celui des commissions, bilan de trésorerie, plan de travail pour la mandature 2025 / 2028). Les interventions de Benoît PRINCE (Secrétaire Général de l'Union Confédérale des Retraités -U.C.R.) a conforté notre réflexion. Pour les 3 ans à venir, 17 militantes et militants animeront notre Conseil Syndical.

Au nom du **Syndicat CFDT des Retraités de l'Allier**, je vous présente ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour l'année 2026.

Le Secrétaire :
Pascal PERONY.

SYNDICAT CFDT DES RETRAITES 03, 33 rue des Grands Prés - 03100 MONTLUÇON
Tél. : 06.38.47.06.77 Mail : allier@retraites.cfdt.fr Site : retraités CFDT Allier

Composition du Conseil Syndical

Union locale VICHY : Michel FONTAINE ; Agnès LAURENT ; Marie-Christine PEYRAS
Union locale MOULINS : Bernard ROUAULT ; Jean-Noël BLANC ; Martine RAVELLI
Union de MONTLUCON : Jacques CHEMINOT ; Gérard FAYARD ; Sylvie GRIMAUD ; Bruno METAIRIE ; Nicole METENIER ; Pascal PERONY ; Solange PUJOS ; Martine RAMAZZOTTI ; Jean-Marie VERGNAUD ; Christian VLERICK.

Lien avec l'adhérent

N'hésitez pas à nous contacter

PERONY Pascal 06 38 47 06 77 – METAIRIE Bruno 06 83 02 63 19
FAYARD Gérard : 06 21 47 12 81 - VERGNAUD Jean-Marie : 06 83 29 98 01
FONTAINE Michel 06 23 42 02 51 - ROUAULT Bernard : 06 88 01 20 87
RAMAZZOTI Martine 06 77 95 78 76 - LAURENT Agnès 06 41 94 56 79.

ECHOS DE NOS UNIONS LOCALES RETRAITES

ULR VICHY

Le jeudi 22 janvier 2026 s'est tenue à Vichy une réunion des adhérents de l'Union Locale des Retraités de la région de Vichy en présence de Pascal PERONY secrétaire du syndicat et de Bruno METAIRIE Trésorier.

Seulement 6 adhérents sur 24 ont répondu présent !

Au cours de cette réunion les sujets d'actualité suivants ont été abordés :

- Mandatements dans les CCAS à la suite des prochaines élections municipales
- Journée d'étude "Pour une fiscalité plus juste" le 26 mars 2026 à LYON.
- Logement et cadre de vie.
- Cotisations 2026.
- Enquête pensions modestes.

Pour terminer nous avons dégusté la galette des rois préparée par Isabelle DIAN avec le verre de l'amitié.

<u>Contacts</u> : Agnès Laurent tél. 0641945679
Michel Fontaine tél. 0623420251

ULR MOULINS

Le groupe local du syndicat des retraités CFDT de Moulins s'est réuni le 08 avril, le 03juin, le 16 septembre, le 04 novembre 2025 et le 19 janvier 2026 où nous avons partagé la galette. La présence de Pascal Perony, nouveau secrétaire Général a été très appréciée.

Au cours de ses rencontres, nous sommes en général de 10 à 12 personnes et nous échangeons sur les sujets d'actualité. Nous ne pouvons regretter que nos gouvernants n'écoutent pas nos représentants qui sont porteurs des réflexions qui émanent de nos échanges et sont la base de notre démocratie. Un grand merci à Josiane et Marie Claude pour les comptes rendus.

Nous essayons de faire connaitre le Pacte du Pouvoir de Vivre (PPV), il nous faut trouver la manière dont nous pouvons diffuser toutes les propositions et les études qui émanent des différentes associations (plus de 60) qui composent le PPV. Chacune apportant son analyse sur des sujets spécifiques.

Tous les adhérents du secteur de Moulins sont les bienvenus.

Bernard Rouault
Jean Noël Blanc

ULR MONTLUÇON

En cette fin d'année 2025 l'Union locale de Montluçon compte 56 adhérents. Nous avons enregistré 4 adhésions et malheureusement 2 décès : cédétistes de longue date et fidèles de nos réunions, Jean Geneste et Alain Cayos nous ont quittés.

Au cours de cette année les adhérents se sont réunis 4 fois. Ils ont été conviés à l'assemblée générale du syndicat et à la projection/débat du film documentaire « Nos amours de vieillesse » en présence de la réalisatrice. Il a été aussi proposé un voyage d'une journée à Paris avec visite du Sénat et de l'opéra Garnier. Ces 2 journées festives n'ont pas attiré beaucoup d'adhérents.

Parmi nos actions, nous étions présents le 8 mars, dans le cadre de la « Journée de la Femme », au rassemblement place Piquand à Montluçon. Nous avons aussi apporté notre soutien aux salariés d'AMIS.

Nous avons notifié, par écrit aux députés et sénateurs de la circonscription, les positions CFDT sur « la fin de vie ». En conformité au positionnement CFDT ce courrier n'a pas été envoyé au député RN de Montluçon. En 2026 nous aurons à débattre : « c'est quoi la démocratie ? Quels dangers la menacent ? Que faire face aux extrêmes ?

Nous participons régulièrement aux réunions interprofessionnelles. Fin décembre, nous étions présents à l'inauguration de la « Maison des Ainés »,2 rue du Diénat à Montluçon. Une des salles porte le nom de Bernadette RAKOTO, adhérente décédée en septembre 2023, en hommage à son implication et son action au sein de l'association « Entraide Cancer du Sein ». Elle en a été la 1ère présidente et ce pendant 10 ans.

Lors des réunions à venir nous comptons sur une forte participation.

Belle année 2026 et excellente santé à chacune et chacun.

A bientôt pour un prochain journal.

Martine RAMAZZOTTI

GESTION DES ADHERENTS

Le mot du trésorier

- **La gestion des Adhérents**

L'exercice 2025 de la gestion des Adhérents du syndicat des retraités de l'Allier est terminé.

° Fin décembre 2025, nous enregistrons 107 Adhérents avec une collecte parfaite à 100% ; Soit 1251 cotisations, ce qui représente un montant encaissé de 13 816.,07 € et géré par le SCPVC.

La charte financière Confédérale prévoit de répartir en pourcentage les ressources provenant des cotisations.

Cette répartition, garantit une meilleure solidarité entre toutes les instances de la CFDT.

° Pour les syndicats de retraités le taux attribué est de 37.5 % ;

Soit par exemple : 13 816.07 x 37.5 % = **5 181.03 €.**

Ce montant représente le capital de ressources garanties dont dispose le syndicat de retraités de l'Allier pour l'exercice 2026.

Cette grille de répartition de la cotisation syndicale de retraité va faire l'objet d'un débat au prochain congrès Confédéral de Bordeaux. Nous partagerons ensemble la préparation.

- **La comptabilité**

Le trésorier a développé les résultats du bilan financier 2025 poste par poste.

L'exercice comptable se termine avec un déficit. Déficit consenti et contrôlé.

La tenue de l'Assemblée Générale avec d'autres postes tels que les envois postaux pour les Journaux, pour les clips d'informations a contribué au dépassement prévu au budget 2025.

Les membres du conseil syndical réunis le 15 janvier 2026 ont délibéré et validé ce bilan financier 2025 d'une part et élaboré dans la foulée le budget 2026 d'autre part. Budget envisagé avec une poursuite positive du développement du syndicat des Retraités de l'Allier.

Jean-Marie VERGNAUD Bruno METAIRIE

ACTIONS SYNDICALES

AG DU SYNDICAT A MOULINS

UNE ASSEMBLEE GENERALE POUR LES 3 ANS A VENIR

50 adhérents de la CFDT Retraités présents (ou ayant donné procuration) ont participé, le 13 novembre dernier, à notre Assemblée Générale de Moulins. Moment important dans la vie de l'organisation. Cela permet collectivement de faire le bilan de l'action menée ces 3 dernières années et de se projeter sur les 3 ans à venir. C'est aussi l'occasion d'une rencontre entre les adhérents des Unions Locales de Montluçon – Vichy - Moulins.

CHANGEMENT D'APPELLATION

Il s'agissait de modifier notre appellation d'Union Territoriale Des Retraités en **Syndicat CFDT des Retraités de l'Allier et de « revisiter » nos statuts et notre règlement intérieur**.

Nous restons Association loi de 1901. Elle nous permettra de continuer à être représentatif des Retraités auprès des collectivités et divers organismes.

Cette nouvelle dénomination nous donne aussi plus de lisibilité en interne (tant en direction de nos adhérents que des Syndicats CFDT de Salariés).

BILAN DES TROIS ANS PASSES (2022 / 2025) Le rapport d'activités (présenté par Gérard FAYARD), les rapports financier, gestion des adhérents et rentrée des cotisations (Jean-Marie VERGNAUD) sont adoptés à l'unanimité. Nos représentants dans les Commissions de l'Union Régionale des Retraités (U.R.R. AURA) et dans les instances officielles (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) ont développé le travail accompli.

UNE NOUVELLE MANDATURE COMMENCE (2025 / 2028)

La présentation, débat pour l'orientation des 3 ans à venir ainsi que l'approbation du plan de travail sont adoptés (Pascal PERONY).

LES INVITES

Notre Assemblée Générale c'est aussi l'occasion pour montrer que le Syndicat des Retraités est un maillon dans la CFDT.

Ainsi, Benoît PRINCE, Secrétaire Général de l'Union Confédérale des Retraités CFDT (U.C.R. CFDT), Gérard LENOIR au titre de l'Union Régionale des Retraités ont détaillé les positions et les sujets d'actualité qui mobilisent la CFDT : lutter contre les idées des extrêmes, les radicalités, les populismes, la conception de l'Europe sociale, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (P.L.F.S.S.), le Projet de Loi de Finances (P.L.F.) 2026, les élections municipales, le Congrès Confédéral de juin 2026, le dossier de la Cotisation Syndicale.

LES INSTANCES

17 militantes et militants composent le Conseil Syndical. Pascal PERONY nouveau Secrétaire, Bruno METAIRIE le nouveau Trésorier.

Gérard FAYARD (Secrétaire Général) et Jean-Marie VERGNAUD (Trésorier) avaient fait part, depuis quelques mois, de leur souhait d'être remplacés dans leurs fonctions respectives.

<u>GRAND MERCI ET RESPECT</u> à eux deux pour le travail accompli, leur investissement dans la cohésion et la crédibilité de notre structure syndicale pendant cette longue période qui est tout sauf un « long fleuve tranquille » !

Pascal PERONY

COMMISSION LOISIRS CULTURE

2025 a été une année riche :

- Voyage URR dans le Cantal.
- Voyage UTR à Paris avec les visites du Sénat (où nous avons été accueillis par les 2 Sénateurs de l'Allier) le matin et le Palais Garnier l'après- midi. Les 2 restent de bons souvenirs avec des visites guidées de part et d'autre très intéressantes.

2026 sera une année aussi prometteuse…

- **Voyage URR** dans la Drôme du lundi 5 octobre au jeudi 8 octobre2026 organisé par CEZAM.

Avec au programme : le Palais du facteur Cheval, le Village de Reuzat, le château et la ville de Grignan, le centre ancien de Dieulefit, la ferme des crocodiles à Montélimar, le marché de Nyons.
Hébergement au village vacances les lavandes en Drôme Provençale.

- **Voyage du syndicat CFDT de l'Allier** en Creuse avec visite de la cité internationale de la tapisserie à Aubusson.
  Au programme entre autres l'exposition de Jean Lurçat.
  Des mini bus seront loués de Montluçon, Moulins et Vichy selon le nombre de participants sinon nous prendrons nos voitures particulières.

NB : *Je ne manquerai pas de vous envoyer les programmes et le coût pour la Drôme et la Creuse dès qu'ils seront finalisés*.

Solange PUJOS
Responsable commission loisirs culture

COMMISSION DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT DE LA CFDT :

Une enquête **nationale** sur les pensions **modestes** sera organisée, **au cours du 1er semestre 2026,** par l'Union Confédérale des Retraités CFDT (U.C.R.).

Cette enquête sera relayée par le Syndicat CFDT des Retraités de l'Allier.

Quelques points de repères :

Basse pension : revenu inférieur à 1 288 euros par mois pour une personne seule.

Pension modeste : revenu inférieur à 1 541 euros par mois pour une personne seule.

L'enquête se déroulera **simultanément** en interne et en externe **et dans tous les territoires** sur la base d'un questionnaire **(environ 40 questions)**.

Nous solliciterons les adhérents rentrant dans ces « fourchettes » (**contact direct ou téléphoniquement)**.

Pour ce qui concerne l'externe, dans le département de l'Allier, nous constituerons les équipes d'adhérents pour aller à la rencontre des personnes concernées.

L'objectif fixé par l'U.C.R. est de recueillir 10 000 questionnaires complets. **Chaque Syndicat de Retraités fixera son quota de réponses à atteindre.**

Cette enquête participera à la construction, en proximité et donc en cohérence avec les réalités du terrain, le revendicatif de la CFDT Retraités. Quels sont les leviers sur lesquels nous devons peser ?

Les enseignements de cette enquête enrichiront la résolution en vue du prochain Congrès U.C.R. (Dunkerque 2027)).

Débat sur la revalorisation des pensions (indice des prix, des salaires, différenciée…).

Au plaisir de vous rencontrer lors de ce questionnaire !

Gérard FAYARD

CCAS

Centres Communaux d'Action Sociale : CCAS

Les CCAS ont été créés par la loi 86-17 du 6 janvier 1986 en remplacement des Bureaux d'Aide Sociale.

Ils sont obligatoires dans les communes de plus de 1500 habitants depuis 2015. Les communes plus petites peuvent en créer un si elles le souhaitent.

L'Allier compte 317 communes dont 34 de plus de 1500 habitants. Quant au nombre de CCAS, il varie selon les sources : 68 selon le site : « pour-les-personnes-agees.gouv ».

Les CCAS ont obligation de réaliser chaque année une analyse des besoins sociaux de la population. La loi du 2 janvier2002 art L.116-1 définit l'action sociale comme suit : « elle tend à promouvoir dans le cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets »

Les attributions obligatoires des CCAS définies par les articles L264-1 à L 264-9 et D264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles sont :

1. La procédure de domiciliation
2. L'instruction des demandes d'aide sociale légale
3. L'aide médicale de l'Etat
4. La complémentaire santé solidaire (ex CMU)
5. Le RSA
6. La lutte contre les exclusions

Un CCAS est un Etablissement Public Administratif communal disposant d'un budget spécifique, de biens, de personnel et bénéficiant de la personnalité juridique. Il est géré par un Conseil d'Administration présidé par le maire qui anime l'action de prévention et de développement social de la commune (art L.123-5 et L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles) en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le Conseil d'Administration est composé pour moitié de membres du Conseil Municipal et pour moitié de membres désignés par le maire. Ces derniers comptent obligatoirement un représentant d'associations engagées dans le domaine de :

L'enfance, la jeunesse, la famille (UDAF)
Les personnes âgées et les retraités
Les personnes handicapées
L'insertion

Il se réunit 1 fois par trimestre et peut mettre en place une commission permanente pour gérer l'urgence.

Les membres du Conseil d'administration, nommés pour une durée de 6 ans, sont des personnes de droit public tenus par le secret professionnel pour toute information nominative recueillie dans l'exercice de leurs missions (art L133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Ils sont désignés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal

Martine RAMAZZOTTI

LES DOSSIERS DE LA CFDT RETRAITES

L'ACCES AUX SOINS

Mon espace santé

C'est un service public pour gérer sa santé. Vous pouvez partager avec vos professionnels

Mon espace santé est un espace numérique de santé, une synthèse de votre profil médical Individuel. Il permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.

Quelques exemples d'utilisation :

Je reçois rapidement les résultats d'examens

Vous avez la main sur votre santé : et tous les médecins qui me suivent peuvent consulter l'avis de leurs confrères.

° **Au quotidien**, recevez, stockez et partagez vos documents de santé (ordonnances, résultats d'analyses etc.) Très simple pour suivre mes comptes rendus médicaux, mes ordonnances, prises de médicaments chez mon pharmacien.

° **En consultation**, partagez vos antécédents médicaux avec votre professionnel de santé en toute sécurité Très utile comme synthèse pour ses médecins et pour elle-même pour une personne présentant de multiples pathologies.

° **Pour vos enfants**, activez Mon espace santé pour suivre leur santé.

<u>Comment activer mon espace santé</u> :

Pour l'activer, j'ai besoin de :

Mon numéro de Sécurité Sociale

° Mon numéro de série de carte Vitale

Connectez-vous à : https://monespacesante.fr/

Vous recevrez un code temporaire (15 minutes de validité) pour activer votre espace santé.

Vous pouvez ajouter des informations sur :

° Vos maladies et sujets de santé
° Vos traitements
° Vos allergies
° Vos vaccinations

Source : journal des retraités CFDT de la Loire

La maltraitance

La maltraitance se caractérise par un ensemble de mauvais traitements. L'idée de maltraitance est associée à celle de violence. Le Conseil de l'Europe donne cette définition : « la violence se caractérise par tout acte ou omission par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une personne, qui compromet gravement le développement de sa personnalité. De multiples formes de maltraitance existent :

VIOLENCES PSYCHIQUES OU MORALES : langage irrespectueux ou dévalorisant, absence de considération, chantage, abus d'autorité, comportement d'infantilisation et non-respect de l'intimité.

VIOLENCES MATERIELLES ET FINANCIERES : vols, exigence de pourboire, escroqueries diverses.

VIOLENCES MEDICALES OU MEDICAMENTEUSES : manque de soins de base, non- information sur des traitements ou les soins, abus de traitement sédatif ou neuroleptique, défaut de soin de rééducation.

NEGLIGENCE ACTIVE : toutes formes de sévices, abus, abandon, manquement de pratique avec la conscience de nuire.

NEGLIGENCE PASSIVE : négligence relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage.

PRIVATION OU VIOLATION DES DROITS : limitation de la liberté de la personne, privation ou violation des droits que ce soit civiques ou religieux.

NOUS NE POUVONS ACCEPTER LA MALTRAITANCE ; la maltraitance doit être dénoncée et combattue afin de protéger ceux qui sont tributaires d'autrui. La maltraitance peut être générée par des personnes de positions différentes, soignants, famille, voisins. Elle peut aussi bien se faire au domicile qu'en institution. La maltraitance doit être signalée, le signalement est un devoir civique et professionnel. Les personnes à alerter sont : police, gendarmerie, procureur de la République, UTAS. Il est possible d'appeler le Centre Téléphonique Spécialisé : 3977.

NOUS DEVONS COMBATTRE LA MALTRAITANCE. Pour cela il existe la notion de **bientraitance**, **bienveillance** qui a pour concept « l'art et la manière de promouvoir le respect de la personne âgée et de son bien-être à travers des actions concrètes ». **La bienveillance évoque une action volontariste qui ne peut se faire qu'avec bienveillance**.

Le recours à la bientraitance parait rassurant ; c'est la culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité afin de favoriser son mieux-être et conserver l'estime de soi. C'est aussi un ensemble de petites attentions qui permet à celui qui les reçoit d'être considéré comme une personne.

La bienveillance envers les personnes vulnérables ne va pas de soi : c'est l'affaire de tous. C'est un ensemble de comportements, de savoir-être dans un environnement adapté avec des exigences professionnelles, une quête permanente du bien- être des personnes accompagnées et accompagnantes.

Une charte de bienveillance existe, qui reprend respect, reconnaissance, qualité de vie sociale et autonomie. **La bientraitance, chacun doit la promouvoir**.

Nicole METENIER
Membre de la commission sante/sociale de l'union régionale CFDT des retraités

Agirc – Arrco : pas de revalorisation des pensions complémentaires au 01/11/2025.

Le Conseil d'Administration de l'Agirc-Arrco réuni le 17 Octobre n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur une revalorisation des retraites complémentaires des salariés du privé. Avec une telle revalorisation, l'Agirc-Arrco restait financièrement à l'équilibre pour les 15 années à venir, avec des réserves continuant à croître.

Le patronat n'a rien voulu entendre.

Comme tous les ans en octobre, le Conseil d 'Administration de l'Agirc-Arcco doit délibérer de la revalorisation des pensions de la retraite complémentaire des salariés du privé en respectant une règle : une revalorisation calée sur l'inflation moins un correctif prudentiel de 0,4 point. Le Conseil d'Administration dispose d'une marge de manœuvre pour ajuster ce correctif, dans le respect d'une règle d'or qui impose de disposer, à horizon de 15 ans, de réserves équivalentes à 6 mois de prestations. Avec une inflation 2025 estimée à 1 %, le Conseil d'Administration était amené à se prononcer sur une revalorisation de 0,6 % à plus ou moins 0,4 point, donc 0,2 % ou 1 %.

Les éléments financiers présentés lors du Conseil d'Administration ont montré que l'Agirc -Arrco est un régime en bonne santé avec un résultat positif affiché en 2024 de 4,6 M d'euros.

Les réserves du régime correspondent actuellement à 10 mois et demi de prestation, c'est à-dire 86,5 M d'euros, soit bien au-delà des 6 mois normalement requis.

Les projections financières montrent qu'une Revalorisation à 0,6 % était totalement soutenable.

Avec une telle revalorisation, l'Agirc Arrco restait financièrement à l'équilibre pout les 15 années à venir, avec des réserves continuant à croître.

14 millions de retraités sont concernés par le gel des pensions de la complémentaire. Pour la CFDT, le contexte politique et l'incertitude économique justifient de demeurer prudent dans la gestion de la retraite complémentaire. Mais il est clair que toute revalorisation proposée par le patronat était totalement injustifiable.

Lors du Conseil d'Administration, le patronat s'est entêté sur sa position de sous-indexation excessive des pensions. Cette absence de mesure de la part du patronat a conduit au blocage et donc, à l'absence de décision prise par Le Conseil d'Administration. Dès lors, les pensions des retraités de l'Agirc-Arrco ne peuvent pas être revalorisées. Ce gel des pensions incompréhensible, dont le patronat porte la responsabilité, va concerner près de 14 millions de retraités.

Au moment où il est question de confier plus de responsabilités aux partenaires sociaux dans la gestion des retraites, le patronat fait, après le conclave et, pour la seconde fois en 2025, la démonstration qu'il n'est pas à la hauteur.

Pascal PERONY

BON A SAVOIR

UN SERVICE AUX ADHERENTS CFDT : La complémentaire santé MGEN Solutions

Avec la CFDT Retraités vous pouvez bénéficier d'une complémentaire santé de qualité.

Le syndicat CFDT des retraités 03 propose à ses Adhérents ce service en contrat de groupe.

L'intérêt d'opter pour un contrat de groupe est toujours meilleur qu'un contrat individuel ;

C'est la raison qui a déterminé le choix d'un contrat de groupe CFDT RETRAITES/MGEN SOLUTIONS.

Dans ce cadre, pas de délai de carence, la prise en charge est immédiate, pas d'augmentation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé.

De plus ce contrat de groupe donne accès aux réseaux KALIXIA (optique) et AUDISTYA (audition) ce qui permet d'avoir une consommation plus solidaire et responsable.

Le syndicat CFDT des retraités 03 dispose des documents nécessaires vous permettant de choisir votre option d'adhésion ; Nous vous guiderons dans vos démarches.

Prenez contact avec notre correspondant ;

Jean Marie Vergnaud
Tel. 06 83 29 98 01

Les moyens d'information à la disposition des adhérents(es)

L'Union Confédérale des Retraités (UCR) est composée de 95 Unions Territoriales de Retraités (UTR) ;

L'UCR a ouvert pour chaque UTR un site d'informations syndicales locales. Ces sites sont accessibles au public et bien sûr aux Adhérents CFDT de toutes localités et tous âges.

Comment accéder à ces 95 sites ?

Sur la page Google dans l'onglet écrire **cfdt retraites.fr** puis ***Valider*** pour arriver sur la page de l'UCR

En haut et à droite de cette page une petite fenêtre **NOS SITES LOCAUX**

Un clic et vous affichez les 95 sites locaux, vous avez le choix

Et pour notre syndicat un clic sur **CFDT RETRAITES ALLIER** et vous avez les informations locales.

Avec de l'expérience donnez-nous votre avis sur le contenu de ce site.

GEORGES COSTECALDE

Musée de Lozelle 1

En 1924, LE HAMEAU DE GLOZEL A FAILLI DEVENIR CELEBRE.

Glozel est un hameau de Ferrières-sur-Sichon, situé dans le sud-est de l'Allier, au nord du Massif Central, à une trentaine de kilomètres de Vichy, dans la montagne bourbonnaise.

Les premières trouvailles sont le fait du jeune Emile FRADIN, alors âgé de 17 ans et de son grand-père Claude FRADIN alors qu'ils défrichent le champ DURANTHON, surnommé plus tard « le Champ des Morts ». Le pied de l'une des vaches tirant la charrue s'enfonce dans une cavité. Libérant la vache, les FRADIN découvrent une fosse dont les parois sont revêtues de briques et dont le sol est couvert de dalles d'argile. La fosse contient de nombreux témoins du temps d'avant !

Les voisins commencent à fouiller aux alentours ou viennent voir les étonnantes trouvailles, beaucoup rapportent des objets chez eux : des pierres taillées, des poteries, des ossements et surtout des tablettes de céramiques avec des signes faisant remonter à la fin de la dernière glaciation la date d'apparition de l'écriture chez nous en France, dans le Bourbonnais.

Adrienne PICANDET, l'institutrice du village, entend bientôt parler de la découverte et se rend sur place. Elle informe l'Inspection d'Académie : la Société d'émulation du Bourbonnais.

Ces vestiges furent à l'origine entre 1927 et 1932, d'une vive controverse qui divisa la communauté scientifique en « glozéliens » et « anti-glozéliens ». Le rapport d'expertise effectué en 1928 par l'Identité Judiciaire conclut à une supercherie flagrante : haches néolithiques polies à la meule, tablettes gravées contenant des poils de laine et de coton teints à l'aide de colorants modernes, trouvaille, dans le grenier des inventeurs, d'une préparation identique à l'enduit des tablettes. Les fouilles de Glozel furent suspendues dans les années 1930.

En 1974, des scientifiques danois, écossais et français publièrent les résultats de datation de plusieurs céramiques de Glozel par thermoluminescence : résultat surprenant, la plupart des dates de cuisson étaient comprises entre 700 avant J.C. et 100 après J.C.

Après de nouvelles analyses et datations, le Ministère de la Culture a rendu public en 1995 un rapport qui estime que le site date principalement de l'époque médiévale tout en comptant de nombreux objets datant de l'âge de fer. Le rapport conclut également que le site a été surchargé, à une date indéterminée, de contrefaçons dont les auteurs demeurent inconnus !

Georges COSTECALDE